



Résiliation aux cours de karis formation

Par **mimifa**, le **19/01/2011** à **19:39**

bonjour,

Je me suis inscrite à karis formation (contrat signé le 25/10/2010) et maintenant je voudrais résilier mon contrat car je ne travail plus donc je n'est plus de moyen et parce que la formation ne me plaît plus. Il est stipulé dans le contrat que si la résiliation est effectuée dans les 3 mois, le montant dû correspond à 30% de la somme globale, Sinon, passé ce délai, il est précisé dans le contrat que la somme doit être payée en totalité sauf (extrait de la loi du 12 Juillet 1971 sur l'enseignement à distance – article 9)

si le contrat peut être résilié par l'élève ou son représentant légal si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Le problème c'est qu'il me reste moins de 5 jours pour leur transmettre ma résiliation, mais je ne sais pas faire de courrier de résiliation donc j'aimerais que l'on m'aide au plus vite svppp